

220C0824
FR0013181864-FS0226

3 mars 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CGG (Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 mars 2020, la société de droit de l'état du Delaware The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE19801, Etats-Unis), a déclaré avoir franchi en baisse, le 27 février 2020, indirectement par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CGG¹ et détenir indirectement 2 102 938 actions CGG représentant autant de droits de vote, soit 0,30% du capital et des droits de vote de cette société répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Goldman Sachs Asset Management International	1 217 831	0,17	1 217 831	0,17
Goldman Sachs Asset Management, L.P	885 004	0,12	885 004	0,12
Goldman Sachs & Co. LLC	103	ns	103	ns
Goldman Sachs International	0	0	0	0
Total The Goldman Sachs Group, Inc.	2 102 938	0,30	2 102 938	0,30

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions CGG hors marché, au résultat de laquelle l'exemption de trading s'applique (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

À cette occasion, la société Goldman Sachs International a déclaré avoir franchi en baisse les mêmes seuils.

¹ Sur la base d'un capital composé de 709 960 012 actions ordinaires représentant 710 098 578 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.